

Des conseils des notables (1919) aux conseils des communautés : quel modèle de référence pour la construction d'un État-nation burkinabè ?

Vincent SEDOGO¹,
Frédéric SAWADOGO^{2*}

Résumé

L'Etat-nation burkinabè qui était en gestation dans les années 1950 a eu son acte de naissance avec l'indépendance de la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso). Mais il n'était pas une donnée acquise définitivement. Il appartenait alors aux élites voltaïques qui ont succédé aux autorités coloniales dans la gestion des affaires publiques d'œuvrer à enraciner une conscience nationale chez tous les Voltaïques d'alors. En ce sens, depuis le régime de Maurice Yaméogo jusqu'au régime de Roch Marc Christian Kaboré, il y a eu plusieurs approches, mais les ambitions personnelles, les chocs politiques et surtout le régionalisme et l'ethnicité qui apparaissent parfois sur la scène politique n'ont pas toujours été favorables à la réalisation de ce rêve de l'Etat-nation. Pourtant, il est une nécessité impérieuse pour éviter l'implosion de l'Etat qui fait face actuellement à plusieurs crises, dont celles intra et extra-communautaires. Sur ce, nous proposons la mise en place d'un conseil de communautés inspiré du conseil des notables. Cet organe, dont les membres seraient les chefs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso et puis les religieux, aurait pour mission d'œuvrer à la réconciliation et l'unité nationales. Ainsi seraient posées les bases d'un Etat-nation digne de ce nom.

Mots clés : Chefferie traditionnelle, Conseil des notables, Conseil des communautés, Cohésion sociale, Etat nation.

From councils of notables (1919) to community councils: what reference for the construction of burkinabè nation-state?

Abstract

The Burkinabe nation state that was in management in the 1950s had its birth certificate with the independence of Upper Volta (now Burkina Faso). But it was not a definitively acquired fact. It was then up to Voltaic elites who succeeded the colonial authorities in the management of public affairs to work to root a national consciousness among all the Voltaic people of the time. In this sense, from the regime of Maurice Yaméogo to the regime of Roch Marc Christian Kaboré, there have been several approaches, but personal ambitions, political shocks and especially regionalism and ethnicity that sometimes appear on the political scene have not always

¹ Institut des Sciences des Société (INSS) du CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso, vsedogo@yahoo.fr.

² LESHCO, Laboratoire SYPERC, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso, fredericsawadogonk@yahoo.com

*Auteur correspondant : Sawadogo Frédéric, email : fredericsawadogonk@yahoo.com

been favorable to the realization of this dream of the nation state. However, it is an imperative necessity to avoid the implosion of the State which is currently facing several crises, including within and outside the community. On this, we propose the establishment of a community council inspired by the council of notables. This body, whose members would be the customary and traditional leaders of Burkina Faso and then the religious leaders, would have the mission of working towards national reconciliation and unity. Thus would lay the foundations of a nation state worthy of the name.

Keywords: Traditional chieftaincy, Council of notables, Council of communities, Social cohesion, Nation state.

Introduction

La Haute-Volta aujourd'hui Burkina Faso fut jadis un territoire colonial constitué en 1919 suite à la conquête militaire française en Afrique à la fin du XIX^e siècle. Composé de plusieurs territoires et groupes ethniques différents quant à leurs systèmes d'organisation socio-politique³, elle fut d'office intégrée à un ensemble politique créé par les colonisateurs français dénommé Afrique occidentale française (AOF)⁴. Après une existence en éclipse à partir de 1932, elle fut reconstituée en 1947 avant d'accéder à l'indépendance en 1960 à l'image des autres colonies de la fédération. Pendant la période coloniale, malgré la pluralité ethnique que connaissait l'Etat-colonial de Haute Volta, aucune politique de vivre-ensemble pouvant aboutir à la naissance d'une conscience territoriale n'a jamais été élaborée par les autorités coloniales. Alors qu'avant la conquête coloniale française à la fin du XIX^e siècle, les différentes populations contraintes de vivre ensemble étaient indépendantes les unes par rapport aux autres. Chaque groupe exprimait son indépendance dans un cadre territorial bien précis. A proprement parler, c'est à partir de l'indépendance du pays en 1960 que Maurice Yaméogo, le père de l'indépendance, essaya de poser les bases d'un Etat-Nation burkinabè. Les tentatives de la construction d'une conscience nationale ont été aussi manifestées dans les autres régimes qui ont succédé à la première république. Mais la désagrégation de la

³ D'après Jean-Baptiste Kièthéga : « *L'on a coutume de classer les systèmes politiques (précoloniaux du Burkina Faso) en deux catégories : les formations non-étatiques, où l'on distingue les « démocraties » des chefferies, et les formations étatiques* » (J.B. Kiethéga, 1996, p.35).

⁴ Etat fédéral créé le 16 juin 1895 par la France qui regroupait huit (08) colonies, à savoir le Dahomey (actuelle République du Bénin), la Haute-Volta (actuelle République du Burkina Faso), la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Soudan français (actuelle République du Mali), le Sénégal, le Niger et la Mauritanie (C. Becker et ali., 1997, p.8).

situation sécuritaire nationale à partir des années 2010 a révélé que, malgré les efforts des différents régimes, la construction d'un État-Nation burkinabè est toujours une quête. C'est fort de ce constat, que nous nous penchons sur un thème en rapport avec les conseils des notables qui pourraient être une source d'inspiration dans notre quête de la réconciliation et de l'unité nationales. En ce sens, l'institution des conseils des communautés inspirés des conseils des notables pourrait être une panacée efficace. Le sujet pose le problème de savoir comment les chefs coutumiers et les religieux organisés dans des organes auxquels on affectera le nom des conseils des communautés inspirés des conseils des notables, pourraient-ils contribuer à l'avènement d'une conscience nationale, un tremplin vers la construction d'un Etat-nation burkinabè ? À travers cette réflexion, nous voudrions apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'histoire politique du Burkina Faso, qui pourrait être une source de référence pour les autorités actuelles dans leur quête de réconciliation et de l'unité nationales. Notre propos vise d'abord à faire l'Etat des lieux des tentatives de construction d'un Etat-nation burkinabè par les régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance jusqu'à nos jours ; ensuite à apporter un éclairage sur le conseil des notables et enfin, à montrer comment le conseil des communautés, inspirés du conseil des nobles, pourrait être un organe efficace à la construction d'un Etat-nation burkinabè. Notre méthodologie de travail repose sur l'exploitation des sources écrites (ouvrages, les travaux scientifiques, les archives), les sources numérisées, les sources orales et les sources audio-visuelles. L'étude a été abordée sous l'approche qualitative qui s'inscrit dans une dynamique explicative.

1. Les tentatives de construction de l'Etat-nation par les différents régimes depuis les indépendances à nos jours

Depuis l'indépendance de la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) jusqu'à nos jours, plusieurs régimes se sont succédé. Les différents dirigeants qui ont respectivement mis en place ces régimes, ont conscience de la nécessité de construire l'unité nationale. Ils en ont fait une priorité dans leur projet pour de construction d'un Etat-nation burkinabè dans lequel le régionalisme et l'ethnisme n'auront pas droit à la cité. La compréhension de notre réflexion nécessite d'abord la clarification du concept Etat-nation.

1.1. La clarification du concept « Etat-nation »

Qu'entend-on par le concept « Etat-nation » ? Nous empruntons la définition de ce concept à Guy Hermet et al. Ainsi, ils écrivent ceci :

Notons simplement ici que la rencontre et même la confusion de ces deux notions ne va pas de soi, la première ayant une connotation juridique et institutionnelle renvoyant (...) à un territoire tandis que la seconde se rapporte à la dimension morale ou culturelle ou encore, ethnique d'un ensemble humain. (...) la France ou encore l'Angleterre constituent des exemples presque idéal-typiques de l'État nation tant l'unification interne y est poussée, État et nation se fondant l'un dans l'autre. Citoyenneté et nationalité y sont alors, surtout en France, particulièrement confondues (G. Hermet et al., 210, p.180).

On conçoit clairement ici que l'Etat correspond à un cadre territorial limité par des frontières lignes bien définies et ayant un statut juridique et une organisation politico-administrative. Quant à Nation, elle est un ensemble d'individus se définissant à travers une organisation politique et une culture, notamment une langue. Ainsi, l'Etat nation est un ensemble de territoires réunis pour former une unité territoriale ayant un statut juridique et habité par plusieurs groupes ethniques constituant un peuple ayant une conscience identitaire commune. À ce sujet Catherine Coquery Vidrovitch souligne clairement :

(...) l'Etat-nation résulte (...) d'une triple combinatoire :

- celle de la construction de l'Etat ;
- celle de la constitution d'une nation, c'est-à-dire d'un peuple, d'une partie de peuple ou d'une cohabitation de peuples historiquement parvenus à une conscience identitaire commune ;
- enfin celle d'un choix politique commun, qui assure l'adéquation entre l'Etat et la nation dans un système accepté par l'ensemble, c'est-à-dire, grosso-modo, démocratique : c'est le contrat social tel que défini par Jean Jacques Rousseau (C.C. Vidrovitch, 1997, p.23).

La construction d'un Etat-nation n'était pas quelque chose d'étranger dans l'ensemble des territoires qui composaient ce qui convient d'appeler « l'Etat colonial » de Haute-Volta forgé par les autorités coloniales françaises. Les Etats *moose* (*Moogo*)⁵, localisés dans le

⁵ *Moogo* : pays des *Moose* ; il était une confédération, c'est-à-dire une « union de plusieurs Etats qui s'associent tout en conservant leur souveraineté » ou une polyarchie parce qu'il existait plusieurs centres de pouvoir. Les formations politiques étaient structurées en trois grappes : une grappe créée autour de *Tènkvdgo* (1439) et comprenant *Lalgay*, *Wargay* et *Tènkvdgo*, une grappe constituée autour de *Wogdogo* (1495) et comprenant *Kayao*, *Kökistènga*, *Yaako*, *Tema*, *Maane*, *Busma*, *Bulsa*, *Kugpeala* et *Wogdogo* et une grappe conçue autour du *Yadtènga* (1540) et comprenant *Busu*, *Darigma*, *Niesga*, *Risiam*, *Zitènga*, *Ratènga* et le *Yadtènga* (S. Lassina, 2005, p.40).

bassin du Nakambé (l'ex Volta Blanche), qui constituent un exemple typique de l'Etat nation, en ce qu'ils regroupent respectivement un peuple (le peuple *moaaga*) qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, économique et occupe un espace territorial bien défini. Chaque Etat *moaaga* se distinguait de ses voisins par des frontières lignes dans lesquelles s'exerçait l'autorité du *rima* (roi) connu et accepté par tous ses administrés. À côté de ces constructions, il existait d'autres formations qui étaient aussi des Etats nations. Il s'agit du *Gulmu* (le pays gourmantché) à l'Est et les émirats ou les théocraties peulh de Liptako et de *Jelgooji* au Nord et au Nord-Est. Toutefois, regroupées dans le contexte colonial pour donner naissance à une unité administrative (la Haute-Volta), les Etats nations traditionnelles devaient composer dans le cadre d'un Etat nation burkinabè (voltaïque).

1.2. La naissance de l'Etat nation burkinabè

D'après B. Beucher (2017, p.6) « (...) *l'histoire de l'État-nation (en Haute Volta) ne pourrait trouver de point de départ qu'avec la fin de l'occupation coloniale* ». Cependant, si on omet la divergence des points de vue concernant la reconstitution de l'Etat colonial voltaïque en 1947, à partir des années 1950 on peut parler de l'existence d'une conscience identitaire voltaïque. Ainsi avec l'ouverture de la voie à une vie politique dans les colonies françaises d'Afrique occidentale, particulièrement en Haute-Volta, c'est en tant que Voltaïques que les militants des différents partis politiques, tels que le Rassemblement démocratique africain (RDA), l'Union Voltaïque (UV), etc. présents sur l'ensemble du territoire, se faisaient élire dans les assemblées territoriale, fédérale et métropolitaine. De même, c'est à la suite des luttes de tous les Voltaïques au sein des partis politiques et des centrales syndicales que la Haute-Volta accède à l'indépendance en 1960. À ce sujet, Catherine Coquery Vidrovitch se veut plus précise lorsqu'elle mentionne ceci :

Après la Deuxième Guerre mondiale- charte de l'Atlantique et charte des Nations-Unies aidant, plus quelques bonnes guerres de libération nationales-, il fallut bien reconnaître aux peuples africains le droit de disposer d'eux-mêmes : d'où l'organisation au sein de la Fédération française, dans les années 1950, d'assemblées élues au suffrage bientôt universel qui ont ouvert la voie à une véritable vie politique. Alors, dans une période brève mais décisive, entre 1951 et 1958, les syndicats ont forgé leurs militants, les personnalités politiques africaines se sont multipliées, les élections ont joué leur rôle, et la revendication politique nationale s'est enracinée dans ce qu'on appelait encore « territoire ». (...) Le dépouillement des bureaux

électorales démontre que ces militants ont gagné des campagnes précises, où les votes étaient très loin d'« être ethniques » ou « tribunaux », mais bien politiques et nationaux. (...) Il y eut, à ce moment -là, adéquation entre la constitution de l'Etat et la formation de la nation (C.C. Vidrovitch, 1997, p.25-26).

Ainsi, en 1960 c'est avec enthousiasme que l'ensemble des Voltaïques ont accueilli la proclamation de l'indépendance par Maurice Yaméogo premier président de la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso). En conclusion, on pourrait dire que l'Etat nation qui était en gestation dans les années 1950 connut une éclosion en 1960. Simultanément naquirent une conscience nationale et l'engagement de vivre-ensemble chez tous les Voltaïques. Les vieilles querelles de prestige entre l'Est et l'Ouest semblent, alors, être conjuguées au passé. Cependant, ce n'était pas une chose définitivement acquise, il fallait œuvrer à l'enraciner dans le subconscient du peuple voltaïque et cette œuvre revenait aux dirigeants à qui étaient, désormais, confiés la destinée de ce peuple. Aussi, cette volonté a-t-elle été traduite à travers des actes concrets par tous les régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

1.3. Les politiques de consolidation de l'Etat nation de 1960 à nos jours

Sous le régime de Yaméogo

Comme on l'a vu, en 1960 les bases d'un Etat-nation voltaïque étaient déjà posées car c'est en âme et conscience que les populations se sont alignées derrière les élites politiques pour revendiquer l'indépendance de la Haute-Volta, qui était partie prenante de la fédération de l'AOF. Cela se traduit par le fait que tous les groupes ethniques avaient une conscience d'appartenir à un seul pays, la Haute Volta. La proclamation de l'indépendance du pays coïncide avec la mise en place de la première République avec à sa tête Maurice Yaméogo comme premier président. Il revenait à ce dernier d'œuvrer à encre la conscience territoriale afin que les membres de chaque groupe ethnique se sentent vraiment Voltaïques à travers leur intégration nationale. C'est au nom de cette noble cause que le président Yaméogo instaura le parti unique avec son parti l'union démocratique voltaïque/ Rassemblement démocratique africain (UDV/RDA) qui devient par la suite la seule formation politique en Haute Volta. Ce choix de régime présidentiel était dicté par le fait qu'il correspondait à la conception du pouvoir politique par les Africains. A ce sujet, Bédié et al. notent ceci :

En Occident, en France (...), l'idéologie dominante croit pouvoir expliquer ce phénomène en se référant aux valeurs africaines.

L'imagination populaire noire ne saurait se représenter la communauté nationale qu'en décalquant le schéma familial, clan, tribu, ethnie. Tout pouvoir politique, à moins qu'il n'en dérive, s'identifierait obligatoirement à l'autorité du pater familias, du patriarcat, dont la personne est sacrée ; l'opposition serait ressentie comme un sacrilège : serrés comme un seul homme autour du président, comme jadis autour du chef traditionnel, les membres du nouveau groupe communieraient dans une ferveur unanime. Le parti unique concrétiserait en somme l'extension naturelle de la mystique unitaire traditionnelle à la nouvelle entité communautaire (B. Mongo et al.1989, p.191).

On comprend aisément que l'option pour des régimes présidentiels en vogue dans les ex-colonies françaises, particulièrement en Haute-Volta en 1960 n'était pas de mauvaise foi même si cela n'a abouti qu'à la création d'un « Etat-RDA » au lieu d'un Etat-nation. Par contre, pour

Les intellectuels progressistes noirs (...), le parti unique s'inspire, non pas du charisme propre au chef traditionnel, mais de certaines figures familières de l'administration coloniale, par exemple de l'adjudant commandant un poste militaire perdu dans la brousse et environné de communautés traditionnelles indigènes. (...) Le parti unique africain est encore trop souvent l'instrument trop sophistiqué de la nouvelle domination blanche (...) (Béti Mongo et al., 1989p.191).

Outre l'instauration du parti unique, Maurice Yaméogo a utilisé d'autres leviers pour asseoir l'unité nationale. Il s'agit des mass-médias, à savoir la radio, la télévision, etc. « *La radio « peut permettre à des peuples attardés de faire [un] bond en avant », dans la mesure où elle « ne nécessite aucune préparation, ou aucune instruction préalable de l'auditeur, et qui n'exige pas non plus d'effort de sa part »* (B. Beucher,2017, p.79). Ainsi fut implantée une radio (l'actuelle radio nationale) à Ouagadougou en 1960. Une autre station fut installée à Bobo-Dioulasso en 1963. D'après B. Beucher, l'information qui réunissait la communauté nationale autour d'émissions a produit un impact positif. Quant à la télévision, elle a été inaugurée en 1963 et s'appelait, à l'époque, «Voltavision», actuellement télévision nationale. Etant donné qu'elle n'était pas à la portée de tous, elle a eu moins d'influence comparativement à la radio. L'autre levier de l'administration Yaméogo pour l'unité nationale est bien le contact direct avec la population à la base à travers les tournées dans l'ensemble

du pays. À ce sujet, nos enquêtes orales⁶ font état de la visite du président Maurice Yaméogo à Barsalogho et à Kaya entre 1961 et 1962. Par ailleurs, toujours dans la dynamique d'insuffler un esprit de patriotisme et de fierté en chaque Voltaïque, il fut institué la fête de l'indépendance célébrée le 5 août de chaque année sur tout le territoire national. D'après un informateur⁷, la veille de la fête, à *Pisla*⁸, les populations réunies à la place du village (pampam) faisaient le « *bugmogre* » ou « *la marche des flambeaux* » pour aller à la préfecture et en suite au palais du *Pisl-naaba* (chef de *Pisla*) en scandant des chants de l'indépendance de la Haute Volta⁹. Au-delà de la liberté et la souveraineté du pays dont elle symbolisait, Cette cérémonie qui se déroulait sur l'ensemble du territoire national participait au renforcement de la cohésion sociale et à l'unité nationale. Malgré tous ces efforts, il y avait des pratiques qui ne faisaient pas bon ménage avec la construction de l'unité nationale. Il s'agit principalement de l'ethnicité et du régionalisme sur lesquels surfaient les hommes politiques dans le but d'obtenir un électorat. À ce propos, Domba Jean Marc Palm note :

A l'analphabétisme et à l'indigence se greffaient l'ethnicité et le régionalisme. Presque tous les hommes politiques de l'époque s'en sont servis en exaltant le sentiment d'appartenance commune à un territoire, à un espace déterminé du territoire national. Cela permettait en réalité au régime de régner en toute quiétude par la division et l'opposition des populations (J.M.P. Domba, 2011, p.210).

Par conséquent, l'unité nationale suscitée par l'euphorie de l'indépendance fut éphémère. Le 03 janvier 1966 le pouvoir de Maurice Yaméogo prit fin suite à un soulèvement populaire. Une nouvelle page de l'histoire de la Haute-Volta s'ouvre avec le régime militaire de le Général Aboubacar Sangoulé Lamizana.

Sous le régime du général Aboubacar Sangoulé Lamizana

Cet officier supérieur de l'armée nationale héritait d'un pays qui en plus de l'ethnicité et du régionalisme connaissait de fortes tensions politiques inhérentes à la chute de Maurice Yaméogo. Les partisans de ce dernier prenaient les militants du Mouvement de libération nationale (MLN), parti de Joseph Ki-Zerbo créé en 1958 à Dakar, comme étant

⁶ Ces enquêtes ont été réalisées auprès de Alexandre Sawadogo, 80 ans, chef de ménage, Ouagadougou, le 21/07/2024.

⁷ Sawadogo Patainmalgré Eugénie, ménagère, 72 ans, Ouagadougou, 23/08/2024.

⁸ Une sous-préfecture du cercle de Kaya.

la cause ayant précipité la chute de la première République (J.M.P. Domba, 2011, p.210). Face à cette situation, le général Lamizana, qui ne semble pas tirer leçon du régime déchu articule la construction de l'unité nationale autour d'un parti unique : le Mouvement national du renouveau (MNR) créé en 1975. À ce propos Jean-Marc Palm Domba note ceci :

Au terme de révolution qui implique un choix entre bons et mauvais Voltaïques, nous avons préféré celui de renouveau qui suppose, dans notre esprit, que tous les Voltaïques sont en mesure de dépasser leurs ambitions personnels (sic) d'un temps révolu pour se mobiliser en vue de l'œuvre commune d'édification nationale (J.M.P. Domba, 2011, p.239).

L'auteur poursuit en écrivant que les motivations qui ont dicté la création de cette structure étaient :

(La) réhabilitation de nos valeurs nationales, (le) goût de l'effort dans l'ordre, la discipline et l'union... Le renouveau doit se traduire comme une manière voltaïque d'appréhender les problèmes des Voltaïques pour leur trouver des solutions voltaïques. Nous ne nous prévalons d'aucune idéologie importée, nous voulons être et rester nous-mêmes (Idem).

Ces propos progressistes à un moment où l'ex-puissance coloniale avait toujours une mainmise sur la gestion de ses ex-colonies, singulièrement la Haute-Volta montre la détermination du général Sangoulé Lamizana de restaurer l'unité nationale. Pour la même cause, il mit en place le Conseil national de l'information pour contrôler les mass-médias (radios, télévisions et la presse écrite). Malgré toutes ces mesures, la panacée ne semble pas être trouvée dans la mesure où le spectre de la division planait une fois de plus sur la Haute Volta. En effet, en 1977 une organisation dénommée le Mouvement autonomiste de l'Ouest (MAO) revendiquait la création de la République de Kéné Dougou. Après les élections de 1978 *« l'unité du pays est de plus en plus subordonnée à celle d'un parti, le R.D.A., qui, à travers l'établissement de ses sections, solidement organisées sur toute l'étendue du territoire, maintient l'illusion d'une adhésion populaire au projet de construction nationale officielle »* (B. Beucher, 2017, p.67). Les mouvements des travailleurs conjugués avec les conflits au sein du RDA entre le premier ministre Gérard Kango Ouédraogo et le président de l'Assemblée nationale, Joseph Ouédraogo finirent par provoquer la prise du pouvoir par l'armée le 25 novembre 1980 ouvrant ainsi le régime du Colonel Saye Zerbo.

Sous le régime du Colonel Saye Zerbo

La crise politique qui a fait naître le Mouvement d'autonomie de l'Ouest (MAO) en 1977 menaçant le pays de scission montre clairement que le combat pour l'Etat-nation est loin d'être gagné. À sa prise du pouvoir en 1980, le Colonel Saye Zerbo fit de l'unité nationale sa priorité. En ce sens, d'après Benoît Beucher, il entreprit d'abord des tournées dans l'ensemble du pays afin de prendre contact avec les populations et de s'imprégner de leurs préoccupations (B. Beucher, 2017, 75). Un de nos informateurs¹⁰ témoigne que le Colonel s'est rendu à Dori dans le Nord du pays et, dès son retour il fit une escale à la sous-préfecture de Pissila située à l'Est de la ville de Kaya. Notre informateur précise que le président du Comité militaire pour le redressement et le progrès national (CMRPN) tenait à sa main un petit bâton. Serait-ce un bâton de commandement ? En tout cas le Colonel semble être déterminé à œuvrer à l'avènement d'une communauté nationale voltaïque. En témoigne la mise en place des boîtes à idées et de suggestions dans les différentes localités du territoire national. Cette démocratie participative voulue par « le régime des Colonels » ne semble pas être menée jusqu'au bout, parce que *« la prise en compte des aspirations de la base (...) ne semble (...) pas avoir présidé aux réflexions sur les réformes constitutionnelles et administratives sur lesquelles les consultations devaient déboucher »*¹¹. L'éphémérité de ce régime (25 novembre 1980- 7 novembre 1982) n'a pas permis à Saye Zerbo de développer toute son expérience au service de l'unité nationale. À partir du 7 novembre 1982 s'installa le Conseil du salut du peuple du Médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo.

Sous le régime du médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo

Le Conseil du Salut du peuple (CSP) eut une durée de vie très courte (7 novembre 1984- 4 août 1983) comparativement au régime précédent. Néanmoins, le nouveau dirigeant était conscient que tout projet de développement économique de la Haute-Volta doit avant tout être précédé par la construction d'une communauté nationale, gage d'une stabilité socio-politique. Il ne tarda pas à se plier à cette exigence en consultant les Voltaïques à travers la tenue des meetings. En atteste cet extrait du Discours-programme prononcé par le Commandant Jean-

¹⁰ Ouédraogo Pascal, 85 ans, chef de ménage, Kaya, 20/08/2024.

¹¹ Benoît Beucher, « Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un État africain hybride (pays moaaga, actuel Burkina Faso, fin du XIX^e siècle à nos jours) », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 12 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4614>

Baptiste Ouédraogo dès sa prise du pouvoir : « (...) vous y reconnaitrez vos idées et suggestions telles que vous les avez émises au cours des meetings d'information, et que l'unanimité se fera pour s'atteler tous ensemble et tout de suite à leur concrétisation »¹². Visiblement, le Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo a emboité les pas de son prédécesseur en instaurant une démocratie participative. Cependant le CSP n'eut pas le temps de bien s'installer qu'il fut renversé par le coup de force de Thomas Sankara qui instaura un régime révolutionnaire le 4 août 1983.

Sous la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) du capitaine Thomas Sankara

Dès son avènement au pouvoir le 4 août 1983, le Capitaine Thomas Sankara dans son projet de la construction nationale met en place le Conseil national de la révolution (CNR). Pour le chef de l'Etat, il fallait « rompre avec le passé colonial et « néocolonial » (B. Beucher, 2017, p.90) et de s'atteler à la restauration de la dignité des Voltaïques qui leur avait été confisquée depuis la conquête militaire française à la fin du XIX^e siècle. Le nouveau régime qui met au centre de son action l'unité nationale, installe des comités de défense de la révolution (CDR) sur toute l'étendue du territoire. Dans ces différentes sections, surtout dans les chefs-lieux des provinces et des départements étaient installées des permanences qui étaient les « quartiers généraux » (QG) des recrues communément appelées CDR. D'après Sawadogo Boukaré¹³, ancien CDR, leur rôle étaient de défendre la révolution et d'éduquer la population à adhérer au projet de construction d'une identité nationale. Cette volonté du capitaine de construire l'Etat-nation en passant par la base n'est rien d'autre que l'application d'une démocratie directe qui repose sur l'idéologie marxiste-léniniste. En plus de cette option idéologique, des changements profonds ont été opérés. Ainsi, entre autres, le nom du pays qui était Haute-Volta devient Burkina Faso (Pays des hommes intègres), la devise du pays est « La Patrie ou la Mort nous Vaincrons » en lieu et place de « Unité Travail Justice », l'identité ethnique mentionnée sur la carte nationale d'identité fut abolie, etc. On se pose la question à savoir si ce n'est pas à la révolution que les scarifications faciales à caractère ethnique doivent leur disparition. Tout cela s'inscrivait, évidemment, dans la logique d'amener le peuple

¹² Discours prononcé par le président Jean- Baptiste Ouédraogo à l'occasion du 23^e anniversaire de l'indépendance de la Haute-Volta, Ouagadougou, 1982, ANF IV 231.

¹³ Sawadogo Boukaré, 64 ans, ancien CDR, 20/09/2024, Ouagadougou.

burkinabè à dépasser les clivages ethniques et de cultiver une conscience nationale. Les résultats furent probants. À ce propos, Gérard Kango Ouédraogo souligne : « *Par leur sens de l'organisation et de la mobilisation, ils avaient réussi à insuffler en chacun de nous une confiance en soi qui perdure encore aujourd'hui. Le Voltaïque devenu Burkinabè se prenait en charge et s'assumait. Et le nom du Burkina Faso devenait lisible sur la carte du monde* » (G.K. Ouédraogo, 2007, p.419-420). Donc, en quatre ans seulement, le capitaine Thomas Sankara avec sa révolution démocratique et populaire ou encore la démocratie directe a pu faire naître en chaque Burkinabè une conscience nationale qui supplante celle ethnique et régionaliste. L'expérience sankariste connut un coup d'arrêt avec l'avènement du Capitaine Blaise Compaoré au pouvoir le 15 octobre 1987.

Sous le régime de Blaise Compaoré

Quatre ans après sa prise du pouvoir soit en 1991, le Capitaine Blaise Compaoré fait rédiger une nouvelle constitution et engage le Burkina Faso sur la voie de la démocratie libérale. Père de la quatrième République, il instaure le multipartisme, dont le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) était le parti au pouvoir et majoritaire à l'assemblée nationale. Tout comme ses prédécesseurs, Blaise Compaoré entreprit aussi des actions dans le sens de l'unité nationale. Sa première action remarquable pour désamorcer les tensions sociales a été de permettre à la chefferie traditionnelle de retrouver sa place dans la vie politique nationale, dont elle a été écartée sous « la révolution sankarienne » (V. Ouattara, 2013, p.71). Le 25 juin 1991, il met en place un Comité de concertation des autorités coutumières et des communautés religieuses composé de trois représentants par communauté. « Le bureau du comité est constitué de l'Abbé Séraphin Rouamba, président, Ouédraogo Nobila chef de Téma, d'El Hadj Semdé et du pasteur Ouédraogo Pawemtaoré respectivement, rapporteur et rapporteur-adjoint » (V. Ouattara, 2013, p.71). D'après le même auteur, ce comité, en dehors du cadre politique, avait pour mission de faire des suggestions au président dans la conduite et la mise en œuvre de la constitution du 11 juin 1991. Il devait jouer aussi un rôle dans la réconciliation sociale. Ainsi, il lui était suggéré d'apporter ses propositions sur des points débattus concernant l'amnistie. Par ailleurs, pour la réconciliation nationale et la paix sociale, Blaise Compaoré organise le 30 mars 2001 une « journée nationale du pardon » ou « l'Alliance sacrée pour la paix » à Ouagadougou, précisément au stade de 4 août. Étaient présents à cette rencontre solennelle, les

communautés religieuses et des autorités coutumières du Burkina Faso, les représentants de toutes les couches sociales venues des 45 provinces du Burkina Faso, en plus du Président Blaise Compaoré lui-même, il y avait les anciens chefs d'Etat, à savoir Sangoulé Lamizana, Saye Zerbo, Jean Baptiste Ouédraogo et des familles de certaines victimes. Voici la déclaration du président Blaise Compaoré : « *Peuple du Burkina Faso, en cet instant solennel, en notre qualité de président du Burkina Faso assurant la continuité de l'Etat, nous demandons pardon et exprimons nos profonds regrets pour les tortures, les crimes, les injustices, les brimades et tous les tords commis sur des Burkinabè, agissant au nom et sous le couvert de l'Etat, de 1960 à nos jours...* »¹⁴. Ce mea culpa de l'ex-président Compaoré a eu l'adhésion de la majorité du peuple burkinabè. Il traduisait sa volonté sincère d'une réconciliation de tous les Burkinabè pour permettre un développement socio-économique harmonieux du Burkina Faso. Cet acte venant de la plus haute autorité du pays ne pouvait que produire de bons résultats au niveau de la base. Toutefois, il est important de souligner que le multipartisme bien qu'il ait libéralisé la vie politique du pays a été mis à profit par certains candidats qui à la quête de l'électorat ne tardaient pas de surfer sur l'ethnicité et le régionalisme. Alors que ces deux éléments sont des ennemis redoutables de la construction de l'Etat-nation. À partir du début de la deuxième décennie du XXI^e siècle, le régime de Blaise Compaoré devient de plus en plus impopulaire et finit par être emporté par un soulèvement populaire qui a lieu entre les 30 et 31 octobre 2014. Une page de l'histoire nationale venait d'être tournée.

Sous le régime de Roch Marc Christian Kaboré

Après une période de transition d'une année (2014-2015), Roch Marc Christian Kaboré fut élu président du Burkina Faso à l'issue des élections du 15 novembre 2015¹⁵. Débutées sous le régime de la transition du Lieutenant-Colonel Isaac Zida et de Michel Kafando (appelé affectueusement m'ba Michel par les Burkinabè), les attaques des groupes armés terroristes prenaient graduellement de l'ampleur sous le régime de Roch Marc Christian Kaboré mettant de plus en plus à mal l'unité nationale déjà éprouvée par les événements ayant précipité

¹⁴ Document anonyme téléchargé sur l'internet (google, <http://www.com>) , intitulé « *Journée nationale du pardon : Alliance sacrée pour la paix* », 2p.

¹⁵ Benoît Beucher, « Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un État africain hybride (pays moaaga, actuel Burkina Faso, fin du XIX^e siècle à nos jours) », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 12 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4614>

la chute de Blaise Compaoré. Après les événements de Yirgou (1^{er} janvier 2019), la crise sécuritaire prit une autre dimension menaçant ainsi gravement le vivre-ensemble du peuple burkinabè. Le président Roch prenant la mesure de la situation nationale crée la même année le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) qui est une institution rattachée à la présidence, dont la mission est de restaurer la cohésion sociale pour un développement socio-économique durable¹⁶. Face à la désagrégation continue du tissu social, le président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré met en place en 2022 le Conseil national d'Orientation et de suivi (CNOS) de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Ce conseil était « *un organe consultatif et un cadre de concertation chargé d'orienter et de suivre la politique du gouvernement en matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale.* »¹⁷ Cet organe devait aboutir « (...) à la tenue d'un forum de réconciliation nationale et à l'adoption d'un nouveau pacte de vivre-ensemble des Burkinabè. »¹⁸ Comme si tout cela ne suffisait pas, Roch Marc Christian Kaboré pendant son deuxième quinquennat, particulièrement dans le gouvernement Lassina Zerbo, formé le 13 décembre 2021, créa un ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. Malgré tout, le vivre-ensemble continuait sans cesse d'être pollué sous les menaces des groupes armés terroristes (GAT). C'est ainsi que l'armée intervient sur la scène politique le 24 janvier 2022 au nom de la restauration de la paix et l'unité nationale. Dans cette veine, le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) dirigé d'abord par le Lieutenant-colonel Henri Paul Sandaogo Damiba¹⁹ et ensuite par le capitaine Ibrahim Traoré²⁰

¹⁶ « Nous Connaitre- Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale » <https://www.hcrun.gov.bf/institution/nous-connaître#c41>.

¹⁷ « Réconciliation nationale et cohésion sociale : installation des membres du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS)-Présidence du Faso » (en ligne) <https://www.Presidentdufaso.bf/reconciliation-nationale-et-installation-des-membres-du-conseil-national-dorientation-et-de-suivi-conos/>

¹⁸ Idem.

¹⁹ Le Lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba arrive au pouvoir le 24 janvier 2022 suite à un coup-d'Etat contre le Président Roch Marc Christian Kaboré. Il met en place le MPSR I.

²⁰ L'avènement du Capitaine Ibrahim Traoré sur la scène politique le 30 septembre 2022 résulte de la dynamique de rectification au sein du MPSR I. Ainsi, mettant fin au MPSR I du Lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba, il instaure le MPSR II.

qui a succédé au régime Kaboré, parallèlement à la lutte farouche menée contre les groupes armés terroristes pour la restauration de la paix, œuvre aussi pour la réconciliation et la cohésion sociale.

À l'issue de notre analyse, nous nous rendons compte que tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête de l'actuel Burkina Faso ont fait de la construction d'un Etat-nation burkinabè leur préoccupation. Aussi ont-ils utilisé plusieurs approches pour y parvenir. Ainsi, on distingue les approches basées sur le parti unique, la démocratie participative, la démocratie directe ; à cela s'ajoutent la mise en place des organes tels que le Comité de concertation des autorités coutumières et des communautés religieuses, le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), le Conseil national d'Orientation et de suivi (CNOS) de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale et, le ministère en charge de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. Malgré les efforts consentis, les ambitions personnelles et les considérations ethniques et régionalistes constituent souvent des obstacles pour la réalisation du rêve de l'unité nationale socle de l'Etat-nation. En atteste cette note de Benoît Beucher (2017, p.69) : « *A la question de savoir quelles étaient les difficultés rencontrées par le gouvernement lorsqu'il s'agissait de promouvoir l'unité nationale, Gérard Kango Ouédraogo, Premier ministre sous Lamizana, réduit la réponse à la vie interne du R.D.A. dont il était membre* » (B. Beucher, 2017, p.69). Fort de ce qui précède et de la dégradation du tissu social, un organe dit conseil des communautés inspiré du conseil des notables a été institué. Sa principale mission est la réconciliation et l'unité nationales. Qu'entend -t-on par Conseil de notables, comment était-il composé et comment fonctionnait-il ?

2. Le conseil des notables

Le conseil des notables est une institution coloniale créée par décret du 21 mai 1919 du Gouverneur Général de l'Afrique occidentale française (AOF), (A. Sawadogo 1990, p.44). C'était précisément une assemblée consultative où siégeaient les chefs traditionnels. Albert Chaque cercle de la colonie de Haute-Volta en disposait (A.S. Balima, 1996, p.69) et B. Beucher²¹. Bien que l'arrêté de création de cette institution fût élaboré en mai 1919, tous les Conseils de notables du territoire colonial

²¹ Benoît Beucher, « Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un État africain hybride (pays *moaga*, actuel Burkina Faso, fin du XIXe siècle à nos jours) », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 12 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4614>

de la Haute-Volta n'ont pas vu le jour à la même période. Par exemple, celui de Kaya a été créé par un arrêté local du commandant dudit cercle (A. Sawadogo, 1990, p.45). Les membres du conseil dans chaque cercle étaient recrutés parmi les notabilités ; chaque groupe social vivant dans le cercle y déléguait un représentant. Le cas du cercle de Kaya est illustratif. En effet, dans ce cercle, le conseil « (...) *se composait du président (le commandant de cercle), des chefs de province de Boussouma, Boulsa, Mané et Téma et de quelques notabilités des différentes ethniques (Moose, Peul, Yarse, Silmi-moose)* » (Idem). Dans les sociétés du Sud et l'Ouest qui n'avaient pas une forme d'organisation socio-politique centralisée à l'image des *Moose* et les Gourmantché, l'administration coloniale « (...) a entrepris de transplanter le système de la chefferie dans (ces) régions (...) » (N.C. Ouédraogo, 1995, p.69). C'est le cas du canton de Karaborola, situé dans la région des Cascades, créé en 1898²². Ce qui fait que les autorités coloniales n'ont pas rencontré des difficultés à implanter cette institution dans ces régions de la Haute-Volta. Il faut signaler que les conseils de notables dépendaient d'un autre Conseil dit d'administration²³ à l'échelle coloniale qui à son tour dépendait au même titre que ceux des autres colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest au Conseil général de l'AOF (B. Beucher, 2017, p.28). Un ministre du *Moog-Naaba*, du nom de *Baloum-Naaba Tanga* et une personnalité influente religieuse ont siégé dans ce grand conseil en 1928 (Idem). Comment les Conseils de notables, qui font ici l'objet de notre étude fonctionnaient-ils ?

À cette question, il faut dire que « *le Conseil était consulté pour déterminer le taux d'impôt, les plans d'équipement du cercle et la taxe destinée à la circonscription. Il en fixait le taux, précisait l'emploi et suivait la gestion faite par le commandant de cercle. Cette organisation inspirée par le colon avait pour but de rester en contact avec les populations pour faire passer l'idéal français* »²⁴. Avec le temps, les Conseils de notables étaient devenus des cadres de débats (A. Sawadogo, 1990, p.46).

De ce qui précède, on se rend compte que les autorités coloniales, qui au début de la colonisation ont tenté de supprimer la chefferie, ont fini

²² Source audio-visuelle, diffusée sur les antennes de la télévision nationale (rtb) le 12/12/2020 à partir de 14h.

²³ « Parlement burkinabè : Le fil de son histoire, les jeux d'alliance et les rapports de force ! https://lefaso.net?page=impression&id_article=68977.

²⁴ « Parlement burkinabè : Le fil de son histoire, les jeux d'alliance et les rapports de force ! https://lefaso.net?page=impression&id_article=68977.

par comprendre qu'il fallait composer avec elle pour obtenir l'adhésion des populations dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique coloniale. Dans les parties du pays où cette institution n'existait pas, les colons l'ont implantée et en ont fait le pivot, manu militari, de l'administration coloniale. L'administrateur colonial français Robert de Lavignette convaincu de la force de cette institution traditionnelle comprit très vite qu': « *Il n'y a pas de colonisation sans politique indigène ; pas de politique indigène sans commandement territorial ; et pas de commandement territorial sans chefs indigènes qui servent de rouages entre l'autorité coloniale et la population* » (cité par Raymond F. Betts, 1987, p.345). Alors que les Africains qui ont succédé aux autorités françaises dans la gestion des affaires de leurs Etats, notamment de la Haute-Volta, ont vu en cette institution ancienne une monstruosité au lieu de développer des idées pour l'adapter au nouveau contexte. Nous reconnaissons qu'il est inapproprié de prendre ce moment douloureux de notre histoire comme une référence, mais dans un contexte où notre pays traverse des difficultés mettant à mal l'unité nationale, il est impérieux d'explorer toutes les pistes dans l'optique de réconcilier les Burkinabè. Ainsi, en quoi la mise en place d'un organe dit Conseils des communautés, inspiré des Conseils des notables pourrait jouer un rôle dans la construction de l'unité nationale ?

3. Le conseil des communautés

Plusieurs raisons nous ont motivé à penser à l'institution d'un conseil des communautés qui pourrait être un organe efficace qui garantirait notre vivre-ensemble.

3.1. Pourquoi un conseil des communautés ?

Au cours de nos travaux de recherche, nous nous sommes rendu compte que les chefs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso ont toujours joué un rôle crucial dans des moments difficiles affectant le vivre-ensemble et la cohésion social dans notre pays. En effet,

« (...) en 1976, les relations entre les populations de l'Est et celles de l'Ouest continuent de poser problème au gouvernement de Lamizana. En effet, les habitants de la région des Hauts-Bassins, qui regroupe notamment le cercle de Bobo et celui de Banfora, ont le sentiment que l'État concentre toute son attention et toutes ses ressources en faveur de la région de Ouagadougou. Le taux d'encadrement administratif semble y être effectivement bien inférieur à ce qu'il est sur le Plateau Central. Il en résulte que les pouvoirs locaux sont contraints d'admettre régulièrement leur

méconnaissance de leur région d'affectation, résultat d'un manque chronique de contact avec les populations. En réaction, le gouvernement organise des tournées d'information et de sensibilisation autour du thème de l'unité nationale, initiative d'autant mieux venue que s'est développé un mouvement de rejet des populations moose venues s'établir sur les terres bobolaises. La réunion qui s'ensuit à la sous-préfecture de Bobo se solde par un appel lancé à l'adresse de la chefferie locale et des secrétaires de canton, afin que ces derniers soutiennent l'unité nationale et encouragent la « suppression des mentalités de la considération ethnique et régionale » tout en s'inspirant des « particularités socio-économiques profondes du pays » (B. Beucher, 2017, P.88.)

Par ailleurs, le *Moog-Naaba* est intervenu plusieurs fois dans des crises politiques opposant les autorités du pays pour apaiser. En outre, en juin 2022, un citoyen lambda à travers un audio devenu viral sur les réseaux sociaux lançait un appel à la violence contre un groupe ethnique qu'il pointait du doigt d'être à l'origine de la désagrégation de la situation sécuritaire du pays. Mesurant la gravité de la situation qui risquait de faire basculer la nation, déjà fragilisée par l'insécurité, dans le pire, *Moog-Naaba Baongo* convia toutes les notabilités du pays à Panghin (dans son palais) afin qu'ensemble elles se penchent sur la situation nationale et d'inviter les Burkinabè à la réconciliation et l'unité nationales. Les chefs coutumiers et traditionnels qui étaient présents à cette rencontre sont : Sa Majesté *Naaba Djiguimpolé* roi de *Zoungrantenga* (Tenkodogo), Sa Majesté *Naaba Kiiba* roi du Yatenga, Sa Majesté *Moog-Naaba Baongo* roi de l'Oubritenga (Ouagadougou), Sa Majesté *Naaba Sigri*, roi de *Boussouma*, Sa Majesté l'Emir de Liptako (Dori), Sa Majesté L'Emir de Jelgooji (Djibo), Sa Majesté le chef suprême des Bobo Mandarè (chef du canton de Bobo Dioulasso), Sa Majesté le Popê (chef de canton de Po), Sa Majesté le chef de canton de Gaoua. Le *Gulmu* traversait une crise successorale qui se traduit par une bicéphalie avec les deux *Numbado* autoproclamés ; d'où son absence. Voici le message de l'ensemble des chefs traditionnels du Burkina Faso à l'endroit du peuple burkinabè :

« (...) nous avons une même patrie et nous avons le devoir de la protéger et de la céder avec honneur et dignité aux générations futures (...) Autorités politiques et administratives, Autorités religieuses, Forces de Défense et de Sécurité, Acteur de la société civile, Acteurs de développement, Intellectuels de tout rang, Hommes de

médias, Anciens, femmes et jeunes des villes et des campagnes ; Populations du Burkina Faso ; les chefs supérieurs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso vous parlent : Notre pays, le Burkina Faso, traverse un des moments pires de son histoire. Aujourd'hui, notre peuple fait face à une crise multidimensionnelle grave et le désespoir s'empare des populations. Le quotidien et le vivre-ensemble sont mis à rude épreuve par les affres de l'insécurité et des conflits intra et inter communautaires. Investis des hautes missions coutumières et traditionnelles tirées de nos sources ancestrales, les chefs supérieurs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso se sentent fortement interpellés par la situation nationale. Notre responsabilité nous impose de rompre le silence (...) L'insécurité est une réalité qui affecte les familles et la Nation. On enregistre de nombreux déplacés dans plusieurs régions du pays. La situation est préoccupante. (...) Les chefs supérieurs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso constatent des propos haineux et d'incitation à l'intolérance et à la violence véhiculés travers certains canaux de communication. Cela est contraire à l'esprit de fraternité séculaire qui a toujours prévalu dans notre pays et que nous avons hérité de nos parents. En tant que dépositaires et garants des pouvoirs coutumiers et traditionnels, incarnation de nos valeurs ancestrales, acteurs de l'histoire de notre pays, nous, chefs supérieurs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso condamnons : toute atteinte à la vie, à l'intégrité physique, morale et psychique de toute personne quelle que soit sa race, son ethnie, sa religion, son appartenance politique et idéologique ; les propos haineux et d'incitation à l'intolérance et à la violence véhiculés à travers certains canaux de communication. Interpellons les autorités du pays, concentrer toutes leurs énergies dans la lutte contre le terrorisme, le recouvrement de l'intégrité du territoire, les acteurs politiques, administratifs, religieux et coutumiers à quelques niveau qu'ils soient, sur le devoir de veiller au respect de l'intégrité de chaque communauté en utilisant leur leadership pour contribuer à apaiser les tensions et à réconcilier les Burkinabè ; les filles et fils du Burkina Faso qui, pour des raisons diverses ont des visions ou intérêts divergents avec la nation à déposer les armes, à revenir à la raison et à la « maison » pour qu'ensemble, nous bâtissons notre pays dans la paix et la quiétude ; (...) les Burkinabè à cultiver et renforcer, l'union, la solidarité , l'amour, le patriotisme, la tolérance, l'acceptation de la différence, la

fraternité, l'humilité, le dialogue, le pardon, la cohésion sociale et l'unité nationale. Les chefs supérieurs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso rappellent : à l'ensemble des Burkinabè, la nécessité de cultiver le sentiment d'appartenance à une même nation, la volonté de vivre ensemble et bâtir à l'unisson, une nation forte et prospère ; qu'au-delà de nos différences ethniques, religieuses, idéologiques, philosophiques, nous avons une même patrie et nous avons le devoir de la protéger et de la céder avec honneur et dignité aux générations futures (...) »²⁵.

Ce message des chefs coutumiers et traditionnels semble bien passé dans la mesure où l'incitation à la violence, évoqué plus haut, n'a pas prospéré. Leurs multiples interventions dans des crises qui pouvaient impacter négativement la vie de la nation montrent que la chefferie est une force que les autorités du pays peuvent mettre à contribution en faveur de la réconciliation et l'unité nationales. Toutefois, il est important que ces institutions traditionnelles soient organisées dans un cadre institutionnel qui définit clairement leur rôle qui sera orienté dans la cohésion sociale et la recherche de l'unité nationale. Pour que cette notre mission soit menée avec beaucoup de succès, il va falloir que les politiques définissent un statut clair pour la chefferie traditionnelle. A ce propos, l'exemple de la République du Congo peut être un cas d'école. En effet, dans ce pays, une loi en date du 25 Août 2015 fixe le Statut des chefs coutumiers. Voici en substance le contenu de cette loi :

« PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi n°15/015 du 25 août 2015 fixant statut des chefs coutumiers

La crise des valeurs traditionnelles compte parmi les principaux maux qui, non seulement, minent l'unité et la cohésion nationales, mais aussi hypothèquent le développement intégral, harmonieux et durable de la République Démocratique du Congo.

Face à cette situation, la Constitution du 18 février 2006 reconnaît, en son article 207, l'autorité coutumière comme socle des valeurs traditionnelles.

La présente Loi est donc la mise en œuvre de cette exigence constitutionnelle. Elle vient s'ajouter à l'arsenal juridique sur l'organisation territoriale, administrative et politique en République Démocratique du Congo qui confère au chef

²⁵ « Burkina : Les chefs traditionnels réitèrent leur engagement à œuvrer au retour de la paix- leFaso.net » (En ligne). <https://lefaso.net/spip.php?article114397>.

coutumier, en plus des responsabilités coutumières, des charges administratives.

Elle prend en effet en compte les valeurs traditionnelles immuables et saines dans une société fondée sur le droit écrit, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Elle vise notamment à :

- affirmer le rôle protecteur du chef coutumier en ce qui concerne l'identité culturelle ainsi que les valeurs traditionnelles morales ;
- réaffirmer le caractère apolitique du chef coutumier ;
- réaffirmer l'implication du chef coutumier dans la sauvegarde de l'unité et de la cohésion nationales ;
- réservé aux seules structures reconnues par la coutume le droit de désigner le chef coutumier ;
- confirmer le droit des pouvoirs publics de reconnaître ou prendre acte de la désignation du chef coutumier ;
- reconnaître à l'autorité coutumière le droit d'être consulté par les pouvoirs publics ;
- ouvrir la possibilité de mise en place de commissions consultatives locales, provinciales et nationales pour le règlement des conflits coutumiers ;
- définir les voies de recours pour le chef coutumier lésé par les décisions et actes des autorités administratives hiérarchiques.

Par ailleurs, elle détermine les obligations du chef coutumier. Dans cette perspective, un régime disciplinaire lui est appliqué »²⁶.

La lecture de ce statut laisse voir qu'en plus de la mission de la cohésion et de l'unité nationales, le conseil des communautés, qui regroupera les chefs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso, peut être aussi un organe consultatif des pouvoirs publics pour le règlement des conflits coutumiers et intercommunautaires. Mais comment serait organisée cette institution ?

3.2. La structure du conseil des communautés

Le conseil des communautés, dont nous proposons, se veut d'être un organe qui, à l'image du conseil des notables, représentera les chefs coutumiers et traditionnels et les représentants des différentes religions existant dans le pays (Burkina Faso). En plus de ces personnalités, on

²⁶ « Loi n°15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers » (En ligne). <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit/20Public/Administration.ter/Loi/2015.015.2015.html> .

pourrait ajouter les représentants des communautés religieuses pour un souci d'inclusion de toutes les couches sociales formant le peuple burkinabè. En ce qui concerne la structuration de cet organe, pour un souci d'efficacité, nous suggérons qu'il soit institué une structure nationale avec des sections régionale, provinciale et départementale. Les membres de la structure centrale seraient les chefs coutumiers et traditionnels supérieurs du Burkina Faso et les responsables religieux au plan national. À l'échelle régionale, provinciale et départementale le conseil regroupera les notabilités de chaque unité administrative, les religieux et les représentants de chaque groupe social y résidant. Quel impact une telle institution peut avoir sur l'ensemble du peuple burkinabè ?

3.3. L'impact de la mise en place du conseil des communautés

D'abord, la représentation des responsables coutumiers, traditionnels des différentes communautés et les religieux est un symbole fort de cohésion entre les différentes communautés ethniques et religieuses du Burkina Faso. En effet, chaque groupe social, chaque communauté religieuse et chaque région du pays se sentira pris en compte dans la gestion des affaires de la cité. Par ailleurs, cet organe sera une tribune où seront traités les problèmes ethniques et religieux afin de leur trouver diligemment une résolution définitive dans l'optique de prévenir le délitement du tissu social. En sus, les chefs coutumiers, traditionnels et les religieux qui sont en contact direct avec leur communauté pourront les sensibiliser sur la nécessité de la réconciliation et de l'unité nationale. Au-delà de ces considérations, la prise en compte des institutions traditionnelles dans la gouvernance répondra au souci de la majorité des Africains, qui aujourd'hui, veulent aller vers un système de gouvernance qui prend en compte leurs valeurs culturelles comme cela est remarquable dans certains pays occidentaux comme la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, etc. qui ont conçu une démocratie sur la base de leur culture. À ce propos Mogens H. Hansen note :

« Le monde anglophone a porté son regard vers les cités-Etats grecques et la démocratie de l'Athènes- sauf que les Américains sont aussi irrésistiblement attirés par leurs propres formes de démocratie directe dans les assemblées communales (town meeting) de Nouvelle-Angleterre. Les Français, depuis Rousseau, ont en outre tourné leurs regards vers les Alpes pour trouver l'inspiration (...) » (M. H. Hansen 2009, p.21).

Laurent Bado ne dit pas le contraire lorsqu'il souligne : « *Il appartient à chaque peuple, sur la base de sa culture propre et de son histoire*

singulière, de s'organiser pour chercher son rêve de bonheur, sa propre voie démocratique, dans le contexte philosophique et moral qui est le sien » (L. Bado, 1996, p.27).

Conclusion

La problématique sur la construction d'un Etat-nation burkinabè en s'inspirant de l'histoire du Burkina Faso, qui a fait l'objet de notre réflexion, a nécessité la convocation de plusieurs sources, à savoir les sources écrites qui sont autoritaires, les sources orales, les sources numérisées et les sources d'internet. Au terme de cette réflexion, on se rend compte que l'idée d'un Etat-nation burkinabè remonte depuis les années 1950 avec l'institution de la Loi-cadre ou Loi Gaston Déferre qui a libéralisé la vie politique en Haute Volta (l'actuel Burkina Faso). À proprement parler, c'est à partir de 1960, avec l'accession du pays à l'indépendance qu'on peut parler concrètement de la naissance d'un Etat-nation burkinabè. Mais, très vite, l'identité nationale, encore en état embryonnaire, s'est heurtée à l'ethnicité et au régionalisme. Après la première République, dans les régimes qui lui ont succédé, il y a eu aussi des tentatives d'insuffler en chaque Burkinabè une conscience nationale qui supplante celle ethnique et régionaliste. En la matière, la révolution démocratique populaire de Thomas Sankara a fait bouger les lignes. Dans les régimes qui ont suivi la révolution, il n'a pas manqué également des tentatives allant dans le sens de la construction de l'Etat-nation burkinabè. Ainsi, sous l'ère Compaoré fut créé le Comité de concertation des autorités coutumières et des communautés religieuses, dont la réconciliation nationale faisait partie de sa mission. Par ailleurs, au nom de la paix sociale et de l'unité nationale, il organisa une journée nationale de la paix encore appelée « l'alliance sacrée pour la paix ». L'avènement de Roch Marc Christian Kaboré coïncide avec une dégradation intense du tissu social, d'où la multiplication des organes de réconciliation et de l'unité nationales tels que le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), Conseil national d'Orientation et de suivi (CNOS) de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale et enfin, le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. En somme, force est de remarquer que depuis l'indépendance, l'ethnicité, le régionalisme, les ambitions personnelles et les chocs politiques ont été des obstacles à la concrétisation du rêve des Burkinabè de l'Etat-nation. Sur ce, nous pensons que si les chefs coutumiers et traditionnels et les religieux sont bien organisés, ils pourraient œuvrer à côté des autorités à la réconciliation nationale, socle sur lequel émergera une conscience nationale chez chaque Burkinabè.

C’est dans l’unité nationale et la mutualisation des forces dans l’espace confédéral de l’AES (Alliance des Etats du Sahel) que nous vaincrons l’adversité qui nous a été imposée. Nous n’avons pas la prétention d’avoir épuisé tout le sujet. Mais nous estimons que les résultats auxquels nous sommes parvenus sont des pistes qui pourraient être bien approfondies dans le cadre d’une thèse de doctorat.

Tableau 1 : Liste des informateurs

Informateurs	Sexe	Statut social	Date	Lieu de l'enquête
Ouédraogo Pascal	Masculin	Chef de ménage	20/08/2024	Kaya
Sawadogo Alexandre	Masculin	Chef de ménage	21/09/2024	Ouagadougou
Sawadogo Boukaré	Masculin	Ancien CDR	22/09/2024	Ouagadougou
Sawadogo P. Eugenie	Féminin	Ménagère	23/09/2024	Ouagadougou

Bibliographie

BALIMA S.A., 1969. *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*, Paris, Château Gontier, 403p.

VIDROVITCH C.C., 1997, « *Du territoire à l’Etat-nation : le cas de l’AOF* », In. AOF : réalités et héritages, Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, Direction des Archives du Sénégal, Dakar, 1285p.

DOMBA J.M.P, 2011, *Le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en Haute Volta (1947-1960)*, Ouagadougou, DIST/CNRST, 343p.

DOMBA J.M.P et HIEN P.C., 2009, *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso : Des Conseils des Anciens à l’Assemblée nationale*, Ouagadougou (Burkina Faso), INSS/CNRST, 276 p.

HANSEN M.H., 2009, *La démocratie athénienne à l’époque de Démosthène*, Genève, Fondation Hardt, 477 p.

HERMET G. et al., 2010, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 503 p.

BETI M. et al., 1989, *Dictionnaire de la Négritude*, Paris, Le Harmattan, 251p.

OUATTARA V., 2013, *L’Ère Compaoré*, Paris, Publibook, 286 p.

OUEDRAOGO, G.K, 2009, *Chronique de soixante années de lutte politique, un combat pour l'Afrique*, FGZ, Ouagadougou, 524 p.

Raymond F. Betts (révisé par A. I. Asiwaju), 1987, « La domination européenne : méthodes et institutions », In. *L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, tome VII, UNESCO, Paris, p339-359.

SIMPORE L., 2005, *ELément du patrimoine culturel physique du riungu de Wogdogo (Burkina-Faso), Approche archéologique et histoire*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, U.O, UFR/SH, D.H.A, 740 p.

VIDROVITCH C.C., 1997, « Du territoire à l'Etat-nation : le cas de l'AOF », In. AOF : réalités et héritages, Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, Direction des Archives du Sénégal, Dakar, p.21-27.

Sources iconographiques

Source audio-visuelle, diffusée sur les antennes de la télévision nationale (rtb) le 12/12/2020 à partir de 14h.

Sources audio-visuelle, Kango Gérard Ouédraogo. (En ligne).

<https://fb.watch/uhdMCSKUI5/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6v>.

Sources d'internet

BEUCHER B., « La naissance de la communauté nationale burkinabè, où comment le Voltaïque devient un « Homme intègre », In. *Société politiques comparée*, 2009, 13., (En ligne). <https://shs.hal.science/halshs-01511783>.

BEUCHER B., « Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un État africain hybride (pays moaaga, actuel Burkina Faso, fin du XIX^e siècle à nos jours) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 12 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4614>

« Le Médiateur du Faso- AOMF- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie ». (En ligne). <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/burkina-faso-le-médiateur-du-faso>.

Consulté le 25/09/2024 à 13h-15mn.

Document anonyme téléchargé sur l'internet (google, <http://www.com>) , intitulé « *Journée nationale du pardon : Alliance sacrée pour la paix* », 2p.

« Nous Connaître- Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale » <https://www.hcrun.gov.bf/institution/nous-connaître#c41>.

« Réconciliation nationale et cohésion sociale : installation des membres du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS)-Présidence du Faso » (en ligne) <https://www>.

Presidentdufaso.bf/reconciliation-nationale-et-installation-des-
 membres-du-conseil-national-dorientation-et-de-suivi-conos/
 « Parlement burkinabè : Le fil de son histoire, les jeux d'alliance et les
 rapports de force !
https://lefaso.net?page=impression&id_article=68977.
 « Parlement burkinabè : Le fil de son histoire, les jeux d'alliance et les
 rapports de force !
https://lefaso.net?page=impression&id_article=68977.
 « Burkina : Les chefs traditionnels réitèrent leur engagement à œuvrer
 au retour de la paix- leFaso.net » (En ligne).
<https://lefaso.net/spip.php?article114397>.
 « Loi n°15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers »
 (En ligne).
<https://www.leganet.cd/Legislation/Droit/°20Public/Administration.t/er/Loi/°2015.015.2015.html> .